Image not found or type unknown

Decouvert bancaire de plus de 6ans

Par **sandrinedu07**, le **04/03/2015** à **13:07**

Bonjour,

Je suis installée en ardèche depuis 6ans maintenant, j'avais à l époque un compte à la poste débiteur de 300euros (découvert autorisé jamais rembourser) compte fermer depuis.

Aujourd'hui, je fais virer mes assedic sur un livret de la poste que je possede depuis des années mais que je n utilisais pas.

je m'aperçois ce jour que la banque postale m'a pris les 300euros+les interets (soit 372euros) sur mon livret.
ont ils le droits ?

Je suis démoralisée, je touche 430euros par mois au chomage et la il me reste 58euros.

Quels sont les recourts possibles?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **domat**, le **04/03/2015** à **14:12**

bjr,
en l'absence d'une décision d'un juge (titre exécutoire), une dette comme un compte débiteur se prescrit au bout de 2 ans.
donc il faut demander à la banque postale si elle est en possession d'un titre exécutoire vous condamnant à payer votre dette.
je suppose que la banque postale vous a relancé pour cette dette.
je suis surpris que vous ayez pu clôturer un compte débiteur car en principe vous ne pouvez pas fermer un compte débiteur.
cdt

Par **sandrinedu07**, le **04/03/2015** à **16:07**

C est une dette que je croyais avoir inclus dans mon dossier de surendettement, depuis mon

déménagement je n'ai eu aucune nouvelle.

Suite à la clôture de mon compte jusqu'à maintenant qui m'a été imposer par le cic, nous devions changer de banque et à ce jour nous avons réussi a ouvrir un compte à la poste pour mon mari mais impossible d en ouvrir un pour moi.

C'est pour cela que la conseillère m'a proposé de faire virer mes assedics sur mon livret.

J'ai en effet proposer quand même de régulariser cette dette avec un échéancier, mais la conseillère m'a dit que ca ne pouvait pas être ça qui bloque vu que "c'est ancien".

Malheureusement, aujourd'hui il les ont retiré d'un coup !!!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés